

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00546

Numéro SIREN : 878 701 036

Nom ou dénomination : 2WKT

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2022 sous le numéro de dépôt 3969

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102021	et clos le	30092022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
2WKT				8 RUE DE LA JOUCAYROLE	
SIRET	8	7	8	7	0
	1	0	3	6	0
	0	0	0	1	3
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	PRODUITS DE CUISSON MOBILIERS			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	2 810	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies			Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A			Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					C E G I D

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
DALMAU THIERRY 495 AVENUE PAUL HENRI MOUTON LA FERRAUDIERE II 11000 CARCASSONNE Tél: 0468253255				Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date:	Lieu VILLEDUBERT
				Qualité et nom du signataire:	PDD
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Signature	COTTURA DANIEL
Examen de conformité fiscale (ECF)					

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H										REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																		
Montant global brut des distributions (1)					payées par la société elle-même					a							payées par un établissement chargé du service des titres					b																						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)															c																													
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d																													
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)															e																													
															f																													
															g																													
															h																													
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)															i																													
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j																													
Montant des revenus répartis (5)															Total (a à h)																													
I	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1															Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																											
															Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute pro- priété ou en usufruit 2		Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3		Montant des sommes versées :																									
																			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les																			
				Indemnités forfaitaires. 5		Rembour- sements. 6		Indemnités forfaitaires. 7		Rembour- sements. 8																																		
J	DIVERS																																											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																												
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																												
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																											
REMUNERATIONS																																												
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																																												
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																																												
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A															0 %					15 %					19 %																			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																												
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																																												
MVLT réalisée au cours de l'exercice																																												
MVLT restant à reporter																																												
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																																											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																												
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																												

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

du 01102021

Désignation de l'entreprise 2WKT

Adresse 8 RUE DE LA JOUCAYROLE 11800 VILLEDUBERT

au 30092022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1 :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables 9
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) 10	- de l'exercice 10
- de l'exercice précédent 10	- de l'exercice précédent 10
Nom et qualité du signataire COTTURA DANIEL PDD	A VILLEDUBERT le Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise										2WKT										Néant		*																																						
Adresse de l'entreprise										8 RUE DE LA JOUCAYROLE										11800 VILLEDUBERT																																								
Numéro SIRET *										87870103600013																																																		
Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *										12																														
																				Exercice N clos le										30092022										Exercice N-1 clos le										30092021										
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																				
										1										2										3										4																				
ACTIF IMMOBILISE	Immobiliations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																																																				
		Autres *		014				016																																																				
	Immobiliations corporelles *		028				030																																																					
	Immobiliations financières * (1)		040				042																																																					
	Total I (5)		044				048																																																					
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050				052																																																						
		Marchandises *		060		17 711		062		17 711																																																		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																																																					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068				070																																																				
		Autres * (3)		072		1		074		1		695																																																
	Valeurs mobilières de placement		080				082																																																					
	Disponibilités		084		9 016		086		9 016		12 300																																																	
	Charges constatées d'avance *		092				094																																																					
	Total II		096		26 729		098		26 729		12 995																																																	
	Total général (I+II)		110		26 729		112				26 729		12 995																																															
PASSIF										Exercice N										Exercice N-1																																								
										NET										NET																																								
										1										2																																								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120										600										900																													
	Ecart de réévaluation										124																																																	
	Réserve légale										126																																																	
	Réserves réglementées*										130																																																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *										131																																																	
	Report à nouveau										134										(2 166)										(1 759)																													
	Résultat de l'exercice										136										1 589										3 292																													
	Provisions réglementées										140																																																	
	Total I										142										23										2 434																													
	Provisions pour risques et charges										Total II										154																																							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156																																																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164																																																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166																																																	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :										169										24 998										) 172										26 706										10 561									
	Produits constatés d'avance										174																																																	
	Total III										176										26 706										10 561																													
Total général (I + II + III)										180										26 729										12 995																														
RENOVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																																																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																																																	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199				(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																																																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2WKT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)										Désignation de l'entreprise										2WKT										Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le										Néant		*																											
A - RÉSULTAT COMPTABLE																														13 0 0 9 2 0 2 2										1										3 0 0 9 2 0 2 1																													
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *															dont export et livraisons intracommunautaires															209					210										34 830										14 450																							
	Production vendue															biens															215					214																																											
																services *															217					218																																											
	Production stockée *															(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)															222																																																
	Production immobilisée *																														224																																																
	Subventions d'exploitation reçues																														226																																																
	Autres produits																														230																																																
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.															(I)															232										34 830										14 450																												
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																														234										27 580										7 822																												
	Variation de stock (marchandises) *																														236										(17 711)																																						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																														238																																																
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																														240																																																
	Autres charges externes * :															(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)															242										21 953										3 065																												
	Impôts, taxes et versements assimilés															(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)															243					199					244					199																																	
	Rémunérations du personnel *																														250																																																
	Charges sociales (cf. renvoi 380)																														252																																																
	Dotations aux amortissements *																														254																																																
	Dotations aux provisions																														256																																																
	Autres charges															dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *															259										262																																						
																dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles															260																																																
Total des charges d'exploitation															(II)															264										32 020										10 887																													
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																														270										2 809										3 563																													
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers															(III)															280										0										0																												
	Produits exceptionnels															(IV)															290																																																
	Charges financières															(V)															294																																																
	Charges exceptionnelle															dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)															347										300					800																																	
																dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)															348																																																
Impôts sur les bénéfices *															(VII)															306										421										271																													
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																														310										1 589										3 292																													
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																				312										1 589										314																													
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																														316																																																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																														318																																																
	Provisions non déductibles *																														322																																																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																														324										421																																						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés										247										Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*										248					330					800																																						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option															(Part de loyers dispensés de réintégration)										249					251																																																
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																														998																																																
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																														999																																																
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																														997																																																
	Entreprise nouvelles (44, sexies)					986					Zone franche urbaine (44 octies A)					987					Zones de restructuration de la défense (44 tredecies)					127					Zones de revitalisation rurales (44 quindicies)					138					342																																						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)					981					Jeune entreprise innovante (44, sexies A)					989					Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)					991																																																					
	Divers (44 quaterdecies)					345					Investissements outre-mer					344					Créance due au report en arrière du déficit					346										992										350																																	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																														993																																																
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS																														Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352										2 810										354																			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																														356																																																
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																																								360																																						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS																														Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370										2 810										372																			

30/09/2022

Détail des réintégrations diverses		
Impôts et taxes non déductibles		800
Total des réintégrations diverses	330	800

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : 2WKT

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5			
	6	7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥		15 % ou 12.8 % ⑦		0 % ⑧	
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 2WKT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II	DÉFICITS REPORTABLES			Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent. (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	Déficits reportables	984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis	Déficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter	Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III	DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381					
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325					
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380					
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326					
N° du centre de gestion agréé		388					
Montant de la TVA collectée		374	6 966				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	2 565				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : 2WKT				Néant ☒			
Exercice ouvert le : 01/10/2021		et clos le : 30/09/2022		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
dont apprentis				657			
dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026			
Période de référence		024		160			
Date de cessation				186			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET

8 7 8 7 0 1 0 3 6 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

2WKT

ADRESSE (voie)

8 RUE DE LA JOUCAYROLE

CODE POSTAL

11800

VILLE

VILLEDUBERT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

60

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom patronymique

LATGE

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

30

Naissance :

Date

170666

N° Département

95

Commune

MONTMORENCY

Pays

FR

Adresse :

N°

15

Voie

LES HAUTS DE MATAUSINE

Code postal

11800

Commune

VILLEDUBERT

Pays

France

Titre (2)

MONSI

Nom patronymique

COTTURA

Prénom(s)

DANIEL

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

30

Naissance :

Date

220661

N° Département

11

Commune

CASTELNAUDARY

Pays

FR

Adresse :

N°

8

Voie

RUE DE LA JOUCAYROLE

Code postal

11800

Commune

VILLEDUBERT

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2WKT
Société par actions simplifiée
au capital de 600 euros
Siège social : 8 RUE DE LA JOUCAYROLE, 11800 VILLEDUBERT
878701036 RCS CARCASSONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt deux,

Le 12 décembre

Les associés de la société 2WKT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 8 RUE DE LA JOUCAYROLE 11800 VILLEDUBERT, sur convocation faite par simple lettre adressée le à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel COTTURA, en sa qualité de Président de la Société.

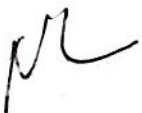
Mme LATGE est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 60 actions sur les 60 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 30/09/2022,
- le rapport de gestion du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30/09/2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2022 s'élevant à 1588.76 euros de la manière suivante :



Bénéfice de l'exercice 1 588.76 euros

Report à nouveau antérieur -2 166.17

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à

-577.41 euros.

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

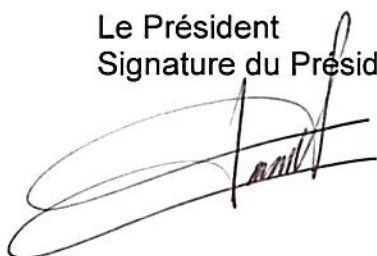
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Signature du Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire
LATGE

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.